

**Arrêté portant réservation de trois places de stationnement pour
les véhicules de la Police Municipale
19, rue Robert Schuman**

AFFICHÉ
LE 18.1.07.12025.

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière,

VU :

- La loi du 2 mars 1982 modifiée,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et 2, L 2212-5, L2213-1 à 6,
- Le nouveau Code de la Route et notamment les articles L325-1 à L325-3, R411-8 et R411-25 et R417-1 à R417-13 et les décrets subséquents,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment les articles 55 et 56 à 64-10 du Livre I - 4ème partie,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer un stationnement réservé aux véhicules de service de la Police Municipale pour faciliter leurs interventions.

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 21 juillet 2025, trois places de stationnement situées 19, rue Robert Schuman à Ozoir-la-Ferrière, seront réservées de manière permanente aux véhicules de la Police Municipale.

ARTICLE 2 : Tout véhicule ne relevant pas de la Police Municipale stationnant sur ces emplacements pourra faire l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Les mesures édictées dans les articles qui précèdent feront l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 4 : Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en œuvre de la signalisation nécessaire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Melun dans les 2 mois suivant sa publication et devra être affiché au moins 48 heures à l'avance sur les lieux.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- la Police Municipale.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 10 juillet 2025

Madame le Maire,
Christine FLECK

